

Plan d'action 2026-2027

Contexte de l'année 2026-2027

La période qui se termine a été particulièrement marquante pour l'histoire d'Au bas de l'échelle, notamment avec la célébration de notre 50^e anniversaire, l'avancement de la 11^e édition de notre *ABC des personnes non syndiquées* et la très forte augmentation du nombre de demandes reçues par notre service d'information juridique. Depuis un demi-siècle, notre organisme contribue à une plus grande justice sociale, à l'autonomisation et à l'amélioration de la protection juridique des travailleuses et des travailleurs non syndiqués par une reconnaissance et une défense soutenue de leurs droits.

Or, malgré des avancées importantes, une grande partie de ces travailleuses et travailleurs sont confrontés à des situations de pauvreté et de précarité, un phénomène accentué par le manque d'accès à la justice, la méconnaissance des droits au travail et l'insuffisance des protections incluses dans les lois qui encadrent le travail. Par conséquent, cela nous confirme qu'Au bas de l'échelle joue encore aujourd'hui un rôle crucial dans l'amélioration des conditions de travail et de vie des personnes non syndiquées partout au Québec; ce sont des milliers de travailleuses et travailleurs et des centaines d'organismes communautaires qui dépendent de notre expertise et de nos services depuis 1975.

Le monde du travail est en constante évolution, que ce soit à travers les changements sociodémographiques de la main-d'œuvre, la diversification de l'emploi ou les transformations numériques dans les milieux de travail. Ainsi, pour l'année 2026-2027, Au bas de l'échelle se dote d'un plan d'action ambitieux et aligné avec notre mission d'éducation populaire et de défense collective des droits, en tenant compte des répercussions et des nouvelles réalités qui découlent de cette évolution du monde du travail et en s'adaptant aux besoins concrets que nous expriment les personnes non syndiquées.

Concrètement, nous misons sur des objectifs et des projets qui vont nous permettre de mieux rejoindre, rassembler, mobiliser et représenter les travailleuses et travailleurs non syndiqués, notamment celles et ceux faisant partie de communautés vulnérabilisées en emploi, ce qui passera par la mise à jour et la consolidation de nos services, de nos outils et de nos revendications, en concordance avec les champs d'action développés par Au bas de l'échelle :

- Informer et former par l'éducation populaire, afin de renforcer la compréhension des droits au travail et l'autonomie des personnes non syndiquées;
- Défendre les droits individuels, en offrant un accompagnement personnalisé et accessible aux travailleuses et travailleurs qui vivent des situations problématiques;
- Porter la défense collective des droits, en intervenant sur les enjeux systémiques qui touchent les personnes non syndiquées et en faisant avancer des revendications structurantes;
- Soutenir la mobilisation et la concertation, en travaillant avec les partenaires communautaires, syndicaux, institutionnels, universitaires et juridiques pour amplifier les impacts de nos actions;
- Valoriser et dynamiser la vie associative, en favorisant la participation des membres et des bénévoles au développement de l'organisme et à la réalisation de sa mission.

En résumé, les principaux projets que nous avons ciblés pour l'année 2026-2027 sont les suivants :

- Publication de la 11^e édition de l'*ABC des personnes non syndiquées* entièrement mise à jour;
- Création et déploiement d'une nouvelle offre de formation adaptée aux jeunes travailleurs et travailleuses;
- Production de capsules sur les droits au travail pour rejoindre les jeunes sur les réseaux sociaux;
- Évaluation et amélioration du service d'information juridique afin d'en renforcer l'accessibilité et la pertinence;
- Démarrage du chantier d'actualisation des revendications en normes du travail, incluant des consultations et la préparation d'un futur sommet.

OBJECTIFS	MOYENS POUR LES ATTEINDRE	ÉCHÉANCIERS
1. Mettre à jour l'information juridique et les conseils pratiques que nous transmettons aux personnes non syndiquées et aux organismes.	1.1. Compléter la 11 ^e édition de l' <i>ABC des personnes non syndiquées</i> . 1.2. Mettre à jour le contenu juridique sur notre site Web.	1.1. Automne 2026 1.2. Hiver 2027

2. Renforcer l'accès aux droits pour les populations vulnérabilisées en emploi grâce à des outils modernes et adaptés.	2.1. Terminer l'adaptation de notre matériel de formation pour différentes populations vulnérabilisées en emploi (ex : jeunes, personnes immigrantes, personnes ayant des enjeux de santé mentale). 2.2. Créer et diffuser de nouveaux outils et de nouvelles formations sur les droits au travail pour les jeunes travailleurs et travailleuses et les organismes qui leur viennent en aide. 2.3. Créer et diffuser des capsules permettant de rejoindre les jeunes travailleurs et travailleuses sur les réseaux sociaux.	2.1. Été 2026 2.2. Décembre 2026 2.3. Décembre 2026
3. Moderniser et diversifier notre service d'information juridique pour mieux répondre aux besoins émergents.	3.1. Évaluer l'impact de notre service d'information juridique et proposer des améliorations possibles à nos ressources actuelles (service téléphonique, rencontres d'information collectives, outils et guides d'information). 3.2. Évaluer la faisabilité de diversifier et d'accroître les ressources de notre service d'information juridique en fonction des besoins des personnes non syndiquées (ex : accompagnement en médiation lors de plaintes en normes du travail déposées à la CNESST, offre de cliniques juridiques, augmentation du nombre de plages horaires hebdomadaire)	3.1. Août 2026 3.2. Hiver 2027
4. Redynamiser notre vie associative.	4.1. Compléter l'accompagnement avec la firme Dynamo afin de développer une vision stratégique claire de notre mobilisation et structurer davantage notre approche en matière de membrariat et de bénévolat.	4.1. Automne 2026 4.2. Hiver 2027

	4.2. Mettre en pratiques les propositions et pistes de solution formulées par la firme Dynamo. 4.3. Actualiser notre liste de bénévoles. 4.4. Optimiser notre formulaire de bénévolat afin d'avoir une meilleure gestion de nos bénévoles et de mieux mettre à profit leurs compétences dans nos services et activités.	4.3. Été 2026 4.4. Été 2026
5. Débuter un chantier visant l'actualisation de nos revendications sur les normes du travail.	5.1. Tenir des consultations sur l'état des lieux quant à l'application des normes du travail et sur les perspectives auprès de différents milieux (ex : universités, organismes communautaires, syndicats, avocat·es et juristes, travailleurs et travailleurs non syndiqué·es) et par différents moyens (ex : séances de remue-méninge, webinaires, questionnaires, comités de travail), en tenant compte des réalités régionales. 5.2. Planifier un sommet sur les normes du travail et les problématiques vécues par les personnes non syndiquées (ex : définir les objectifs, déterminer les échéanciers).	5.1. Hiver 2027 5.2. Hiver 2027